

Linguistique et interprétation

Tous les développements en informatique juridique ont été jusqu'à présent fondés sur une analyse informatique classique conduisant à la réalisation de modèles variables dans la forme selon les méthodes d'analyse ou de conception employées, mais que l'on peut qualifier tous de modèles conceptuels, que ceux-ci s'attachent aux données ou aux traitements.

Même une méthode comme la méthode K.O.D. (Knowledge Oriented Design)¹ ne s'écarte pas de la démarche classique. La méthode de représentation des connaissances qui recouvre toute la phase de spécification globale du système (SGS) s'effectue en deux temps :

- une modélisation de l'existant débouchant sur trois types de modèles
 - ⇒ le modèle pratique des données (MPD)
 - ⇒ le modèle pratique des traitements (MPT)
 - ⇒ le modèle pratique des règles (MPR)
- Dans une seconde étape, le cognicien applique aux modèles pratiques certaines méthodes de contrôle, d'analyse et de structuration de la connaissance qui déterminent une « modélisation cognitive de l'existant qui comporte :
 - ⇒ un modèle cognitif des données (MCD)
 - ⇒ un modèle cognitif des traitements et des contraintes (MCTC)
 - ⇒ un modèle cognitif des règles (MCR)

Ces méthodologies ont pour objet la représentation de savoirs et de savoir-faire qui ne sont ni nécessairement ni généralement écrits.

Par contre, le traitement des textes normatifs, qui sont toujours écrits par définition, qu'il s'agisse des textes ou énoncés normatifs originels ou qu'il s'agisse de leurs multiples applications et interprétations jurisprudentielles ou doctrinales, ne peut manquer de poser le problème du traitement sémantico-linguistique automatisé ou plus modestement assisté par ordinateur.

¹ Méthode développée dans le cadre du projet K.O.M. (Knowledge Oriented Design Management Support) de la division Génie Logiciel et Systèmes experts de la Direction technique SERNI (Service National Informatique et Télécommunications) dans l'ouvrage de Claude Vogel *Génie Cognitif* (1988). Voir aussi notre résumé dans *L'informatique du décideur* (Marabout, 1992, p.409-427).

La langue

Posant la question du traitement linguistique, on est conduit à deux autres questions : celle de la relation entre l'informatique et la linguistique, et celle plus profonde du rôle de la langue et de la linguistique, dans le processus d'interprétation et de compréhension.